

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DU DISTRIBUTEUR RELATIVE À
L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2013-2014
DOSSIER R-3814-2012**

- 1 Référence :**
- (i) C-SÉ-AQLPA-0008, recommandation 1-2, page 15.
 - (ii) C-SÉ-AQLPA-0008, tableau 3.2, page 7.
 - (iii) C-SÉ-AQLPA-0008, tableau 3.5, page 11.
 - (iv) C-SÉ-AQLPA-0008, tableau 3-8, page 14.
 - (v) B-0013, HQD-2, document 2, tableau 6, page 14.
 - (vi) B-0082 HQD-13, document 1, tableau R-5.4-b), pages 14 et 15.

Préambule :

- (i) « Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inviter Hydro-Québec Distribution à lui faire rapport quant à la neutralité de sa prévision de la demande (équilibre entre la probabilité d'être trop faible et trop élevée) et, le cas échéant, à mettre en place des correctifs. »
[Nous soulignons]

Demandes :

- 1.1** Veuillez indiquer comment se calcule ou comment s'exprime la probabilité d'être trop faible ou trop élevé de chacune des variables économiques ou énergétiques présentées aux tableaux 3-2 et 3-5 des références (ii) et (iii).
- 1.2** Veuillez indiquer si l'analyse de sensibilité fournie au tableau 3-8 de la référence (iv) constitue une mesure adéquate du risque économique sur la demande d'électricité.
- 1.3** Veuillez commenter la cohérence d'un scénario choisissant les prévisions minimales ou maximales des comparaisons des références (v) et (vi) compte tenu que de tels scénarios comportent des prévisions de plusieurs organismes.